

## CONSEIL GENERAL DE BURTIGNY

### Rapport de la Commission des Finances concernant le préavis municipal no. 35/2021-2026 - Budget 2026

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le 11 novembre 2025, en présence de la Syndique Valérie Jeanrenaud, des municipaux Maud Feignoux, Basak Zanon, Sébastien Cottier et ainsi que du Boursier communal Javier Vences.

La Commission des Finances s'est réunie dans la foulée pour procéder à la vérification du budget de fonctionnement de la commune de Burtigny, délibérer et rédiger le rapport.

Nous remercions à nouveau la municipalité pour l'effort fourni dans le cadre des nouvelles normes comptables, ce qui a permis de rendre le comparatif avec les comptes 2024 transparents et lisibles.

Le préavis fournit également une bonne lecture des rubriques et apporte la transparence nécessaire à la bonne compréhension des charges et produits.

Lors de notre examen, l'ensemble des postes budgétaires ont été passés en revue. Les réponses aux questions ont été fournies de manière satisfaisante.

Le Budget 2026 présente un solde déficitaire de CHF 22'142.82 CHF, en comparaison avec un budget 2025 qui était également déficitaire à hauteur de 3'430.81 CHF.

Malgré le déficit budgétisé, nous faisons constat que les dépenses sont sous contrôle de manière saine et stable dans le temps. La commune fait globalement preuve d'un élan de solidarité vis-à-vis des citoyens.

La Commission des finances a parcouru l'ensemble des éléments et relève dans son rapport quelques informations complémentaires à celles fournies dans le préavis :

#### **02200.3113.00 – Matériel informatique**

Pour précision, l'investissement de 9'000 CHF est un écran de présentation (et non un beamer) qui apporte du confort de travail pour les municipaux ainsi que pour les séances de commission. L'achat semble justifié dans le contexte actuel de digitalisation.

#### **02200.3158.00 – Entretien des immobilisations incorporelles, maintenance de logiciel**

Il est relevé que le coût de la société Ofisa s'élève à 11'900 CHF au total, et se ventile sur 3 rubriques comptables. Le montant intègre un coût de migration Microsoft à hauteur de 5'000 CHF, ainsi que les coûts de licences annuelles et de support informatique.

## **02901.3144.00 – Entretien des bâtiments, immeubles**

Concernant la rénovation de la terrasse de l'auberge, le critère d'urgence a bien été expliqué car les infiltrations sont visibles dans la bibliothèque.

La 1<sup>ère</sup> question qui a été adressée à la commune concerne la vue d'ensemble du projet de transformation de l'auberge afin d'éviter des dépenses superflues, autrement dit il ne serait pas souhaitable de dépenser 30'000 CHF en 2026, et démolir quelques années plus tard dans le cadre d'un plus vaste projet.

La municipalité a confirmé avoir abandonné le projet de transformation et préfère favoriser l'entretien de l'existant, avec des travaux effectués au fil du temps. Une vision globale des priorités de rénovation serait cependant recommandée dans le but de prévoir le budget des années à venir pour cette rubrique.

Sur ce constat et afin de répondre au problème d'étanchéité, la commune a effectué 3 devis qui ont pu permettre de chiffrer le montant du budget 2026. Le montant de 30'000 CHF qui a été retenu se situe entre les deux autres montants reçus. Cependant celui-ci ne comprend pas le remplacement à neuf des dalles actuelles car il prévoit une remise en place des dalles en l'état.

Dans l'optique de procéder graduellement à des travaux de rénovation, la commission des finances propose de profiter des travaux d'infiltration pour remettre à neuf les dalles de la terrasse, ce qui engendrerait des coûts supplémentaires.

Avec la pose d'un nouveau sol, le montant total qui serait revu à la hausse pourrait être considéré comme un investissement et donc sorti du budget au bénéfice d'un préavis.

En discussion avec la commune, il serait acceptable de maintenir le montant de 30'000 CHF dans le budget 2026 pour traiter rapidement la 1<sup>ère</sup> phase, et de faire valider via un préavis en début d'année 2026 la mise à neuf des dalles.

Concernant les tiroirs frigorifiques, le montant de 29'000 CHF semble élevé. En discussion avec la commune, nous comprenons qu'il s'agit d'un équipement très spécifique et technique, hors de nos compétences pour un jugement. Un acompte de 15'000 CHF étant déjà versé, il est délicat de revenir sur cette dépense.

## **72000.3612.00 - Parts aux communes et associations intercommunales**

L'augmentation d'environ 23'000 CHF est justifiée par le démarrage des travaux de la nouvelle STEP à Gland.

## **73000.3130.00 - Prestations de services de tiers, ordures ménagères**

Une erreur de ventilation a été relevée. La location du compacteur à hauteur de 2'300 CHF devrait apparaître sous la rubrique 73000.3130.06 - Prestations de services de tiers, papier et carton

### **74100.3132.00 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.**

Le montant de 1'3000 CHF dédié à la participation Group-IT Rénovation 2025 devrait être attribué sur une nouvelle rubrique 7420 – « Ouvrage de protection », en place de « Correction du cours d'eau »

### **77100.3140.00 - Entretien des terrains**

Le montant budgétisé pour le jardin des souvenirs à hauteur de 17'500 CHF a été discuté. La municipalité est en train d'analyser la meilleure variante à retenir.

### **79000.3132.00 - Honoraires et frais d'expertises**

Concernant le projet « Vision territoriale transfrontalière 2050 », nous saluons l'initiative de recherche de solutions qui viendront soutenir les villages du haut.

### **93 - Péréquation financière et compensation des charges**

M. Vences a pu clarifier l'impact de la nouvelle méthode. A rentrée fiscale identique, la nouvelle méthode a un faible impact pour notre commune. La nouvelle méthode s'aligne sur d'autres cantons et rend plus uniforme les paramètres appliqués pour la définition des charges, qui devrait apporter de la stabilité dans le futur.

En résumé, les finances restent stables, cohérentes, et solides.

Malgré l'excédent de charges estimé, l'équilibre financier de la commune est satisfaisant.

La commission des Finances remercie la Municipalité pour sa diligence et le Boursier pour tout le travail accompli.

Les corrections mentionnées n'impactent pas le résultat budgétaire. Par conséquent la commission des Finances prie le Conseil Général de Burtigny d'adopter le préavis N° 35/2021-2026 tel que présenté.

Burtigny, le 11 novembre 2025

Pour la commission des Finances :

Annick Mury



Sylvain Hofer



Jérôme Humbert